



Critères de sélection du relais Chiba Ekiden 2015

APERÇU

Athlétisme Canada considère le relais Chiba Ekiden comme une opportunité prometteuse de donner à quelques-uns des meilleurs coureurs sur route/de fond du Canada une expérience précieuse de course internationale. Dans ce document, on trouve les critères de sélection qui seront utilisés si le Canada reçoit une invitation à participer au Chiba Ekiden 2015.

Dates	Description	Lieu
1 ^{er} janvier au 13 septembre 2015	Période de qualification	
12 septembre 2015	Date limite de déclaration	
13 septembre 2015	Championnat canadien du 5 km sur route	Toronto, ON
23 mai 2015	Championnat canadien du 10 km sur route	Ottawa, ON
1 ^{er} octobre 2015	Date de la sélection finale	
Novembre 2015 (date à confirmer)	Course à relais Ekiden	Chiba, Japon

VOYAGE

AC coordonnera et prendra toutes les dispositions de voyage pour l'équipe.

FINANCEMENT

Cette équipe nationale est financée à 100%.

Distance des segments du relais

42,195 km (marathon), constitués des segments suivants :

Segment 1	5 km	Homme
Segment 2	5 km	Femme
Segment 3	10 km	Homme
Segment 4	5 km	Femme
Segment 5	10 km	Homme
Segment 6	7,2195 km	Femme

Taille de l'équipe

Six athlètes (trois hommes, trois femmes) seront choisis pour concourir à Chiba. L'entraîneur-chef de l'équipe décidera de l'ordre dans lequel ils courront les segments du relais. Deux athlètes (un homme, une femme) seront choisis comme substituts.

Les substituts remplaceront les athlètes qui seront jugés malades ou blessés par le personnel médical et l'entraîneur-chef avant le départ pour le Japon.



Sélection des athlètes masculins

M1

- i) Champion canadien 2015 du 10 km sur route
- ii) Si le champion canadien 2015 du 10 km sur route décline l'invitation, la place ira à l'athlète s'étant déclaré intéressé, ayant obtenu le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 10 km sur route, et ayant réussi une performance sous 29:40 sur route ou 29:20 sur piste durant la période de qualification.
- iii) Si ni i) ou ii) ne donne un résultat pour la sélection, alors la place va à celui ayant le deuxième pointage le plus élevé à M3.

M2

- i) Champion canadien 2015 du 5 km sur route
- ii) Si le champion canadien 2015 du 5 km sur route décline l'invitation, la place ira à l'athlète s'étant déclaré intéressé à participer, ayant obtenu le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 5 km sur route, et ayant réussi une performance sous 14:05 sur route ou 13:55 sur piste durant la période de qualification.
- iii) Si ni i) ou ii) ne donne un résultat pour la sélection, alors la place va à celui ayant le deuxième pointage le plus élevé à M4.

M3

L'athlète déclaré ayant obtenu le meilleur pointage au 10 km sur route ou au 10 000 m sur piste, selon le tableau ci-dessous. S'il n'existe pas une différence d'un minimum de 2 points entre les pointages des athlètes, la place revient à l'athlète ayant, dans l'ordre :

- i) Le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 10 km sur route
- ii) Le meilleur temps sur 10 000 m sur piste durant la période de qualification

M4

L'athlète déclaré ayant obtenu le meilleur pointage au 5 km sur route ou au 5000 m sur piste, selon le tableau ci-dessous. S'il n'existe pas une différence d'un minimum de 2 points entre les pointages des athlètes, la place revient à l'athlète ayant, dans l'ordre :

- i) Le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 5 km sur route
- ii) Le meilleur temps sur 5000 m sur piste durant la période de qualification

Sélection des athlètes féminins

F1

- i) Championne canadienne 2015 du 10 km sur route
- ii) Si la championne canadienne 2015 du 10 km sur route décline l'invitation, la place ira à l'athlète s'étant déclaré intéressée, ayant obtenu le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 10 km sur route, et ayant réussi une performance sous 33:40 sur route ou 33:20 sur piste durant la période de qualification.
- iii) Si ni i) ou ii) ne donne un résultat pour la sélection, alors la place va à celle ayant le deuxième pointage le plus élevé à F3.



F2

- i) Championne canadienne 2015 du 5 km sur route
- ii) Si la championne canadienne 2015 du 5 km sur route décline l'invitation, la place ira à l'athlète s'étant déclaré intéressée à participer, ayant obtenu le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 5 km sur route, et ayant réussi une performance sous 16:00 sur route ou 15:50 sur piste durant la période de qualification.
- iii) Si ni i) ou ii) ne donne un résultat pour la sélection, alors la place va à celle ayant le deuxième pointage le plus élevé à F4.

F3

L'athlète déclarée ayant obtenu le meilleur pointage au 10 km sur route ou au 10 000 m sur piste, selon le tableau ci-dessous. S'il n'existe pas une différence d'un minimum de 2 points entre les pointages des athlètes, la place revient à l'athlète ayant, dans l'ordre :

- i) Le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 10 km sur route
- ii) Le meilleur temps sur 10 000 m sur piste durant la période de qualification

F4

L'athlète déclarée ayant obtenu le meilleur pointage au 5 km sur route ou au 5000 m sur piste, selon le tableau ci-dessous. S'il n'existe pas une différence d'un minimum de 2 points entre les pointages des athlètes, la place revient à l'athlète ayant, dans l'ordre :

- i) Le meilleur classement lors du Championnat canadien 2015 du 5 km sur route
- ii) Le meilleur temps sur 5000 m sur piste durant la période de qualification

Normes de performance

Tableau 1 – Normes de temps								
Meilleure performance (dans 1 épreuve seulement) durant la période de qualification								
Points	Hommes				Femmes			
	10 000 m	10 km	5000 m	5 km	10 000 m	10 km	5000 m	5 km
	Piste	Route (+20")	Piste	Route (+10")	Piste	Route (+20")	Piste	Route (+10")
12	28:30	28:50	13:30	13:40	32:30	32:50	15:25	15:35
11	28:40	29:00	13:35	13:45	32:40	33:00	15:30	15:40
10	28:50	29:10	13:40	13:50	32:50	33:10	15:35	15:45
9	29:00	29:20	13:45	13:55	33:00	33:20	15:40	15:50
8	29:10	29:30	13:50	14:00	33:10	33:30	15:45	15:55
7	29:20	29:40	13:55	14:05	33:20	33:40	15:50	16:00
6	29:30	29:50	14:00	14:10	33:30	33:50	15:55	16:05
5	29:40	30:00	14:05	14:15	33:40	34:00	16:00	16:10
4	29:50	30:10	14:10	14:20	33:50	34:10	16:05	16:15
3	30:00	30:20	14:15	14:25	34:00	34:20	16:10	16:20
2	30:10	30:30	14:20	14:30	34:10	34:30	16:15	16:25
1	30:20	30:40	14:25	14:35	34:20	34:40	16:20	16:30